

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Ecole maternelle Philippe LAMOUR -
Bellegarde (Gard)**

Note de Première Phase (NPP)

N° 0300259U_RNPP

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Ecole maternelle Philippe LAMOUR - Bellegarde (Gard)

Note de Première Phase (NPP)

N° 0300259U_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	C.JOUSSE / V.FRAISSE	Ingénieurs d'études
Vérificateur	J.TIRAT	Chef de projets
Approbateur	A.ROGER	Directeur projets

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'école maternelle Philippe LAMOUR (ETS n°0300259U) est localisée au 41, rue du Pré à Bellegarde (30) dans un quartier résidentiel proche du centre-ville. Cet établissement a accueilli 207 enfants en 2009, âgés de 3 à 6 ans, encadrés par 14 personnes adultes.

L'école maternelle, propriété de la Mairie de Bellegarde, s'étend sur une surface d'environ 3000 m², qui comprend :

- 3 corps de bâtiments :
 - o L'aile Nord, d'un étage sans sous-sol ni vide sanitaire, accueillant trois classes, un dortoir, une salle de jeux et un local de rangement,
 - o L'aile centrale, d'un étage sans sous-sol ni vide sanitaire, des bureaux et un hall d'accueil,
 - o Un bâtiment récent, de plain-pied sans sous-sol ni vide sanitaire, accueillant 6 salles de classes, une salle repas, une salle de jeux centrale (dominée par le bureau de la directrice, seule pièce en étage).
- Des aménagements extérieurs constitués de :
 - o une première cour à l'ouest de l'aile centrale (accueil), recouverte au sol par un revêtement plastique noir,
 - o une autre cour côté est de l'aile centrale, recouverte d'un revêtement synthétique,
 - o une cour centrale encadrée par les bâtiments les plus récents disposés en arc de cercle. Cette cour est pour partie recouverte de pavés béton et pour partie recouverte d'un revêtement plastique noir.

Au cours de la visite il a été constaté l'absence de sous-sol ou de vide sanitaire au droit des bâtiments ainsi que l'absence de jardin pédagogique et de sols à nu. Aucun logement de fonction n'est présent au droit de l'école maternelle et aucun indice visuel ou olfactif de pollution n'a été constaté lors de la visite du site.

Résultats des études historiques et documentaires

Cette école maternelle a été construite en superposition supposée d'une ancienne distillerie recensée dans la base de données BASIAS (n° LRO3001264), ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique et documentaire a confirmé la superposition de cette école maternelle avec le site BASIAS LRO3001264, correspondant à une ancienne distillerie.

L'activité de distillerie a débuté avant 1953 (la date précise de démarrage n'est pas connue) et s'est arrêtée dans les années 1985-1988. Le bâtiment nord aujourd'hui occupé par l'école maternelle était utilisé par la distillerie comme logements, ateliers et garages. Le bâtiment sud de l'ETS a été construit en 1989 au droit d'ateliers et de cuves aériennes (volumes et contenus inconnus) ayant appartenu au site BASIAS.

Aucune autre ancienne activité industrielle n'a été identifiée dans le proche environnement de l'ETS.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

L'étude du contexte géologique et hydrogéologique indique que la nappe d'eau souterraine est à faible profondeur (environ 4 m) au droit de l'école. L'écoulement naturel de cette nappe s'effectue en direction du sud-ouest, et n'est pas suspecté d'être perturbé au voisinage de l'ETS (pas de pompage recensé à proximité de l'ETS).

Etude des influences potentielles de l'ancien site industriel sur l'établissement scolaire

S'agissant d'une école maternelle sans logement de fonction, trois scénarios d'exposition sont à considérer.

Deux scénarios d'exposition potentielle ont été retenus :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradé par des pollutions éventuelles provenant du site BASIAS :

La superposition du site BASIAS n° LRO3001264 (distillerie) avec l'école maternelle ne permet pas de conclure à l'absence d'influence de ce site BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'école via un transfert de composés volatils dans les sols et/ou les eaux souterraines.

- l'ingestion d'eau du robinet par les enfants :

Les réseaux d'eau potable traversant l'emprise du site BASIAS n° LRO3001264 (distillerie), la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de polluants au travers des canalisations est retenue.

Un scénario d'exposition n'est pas retenu :

- l'ingestion de sols par les enfants :

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels n'a pas été retenu du fait de l'absence de sols à nu accessibles aux enfants au droit de l'école.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence du site BASIAS sur la qualité de l'eau du robinet et sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement, nous proposons que l'école maternelle publique Philippe LAMOUR (ETS n°0300259U) **fasse l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de phase 2.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne les gaz du sol et l'eau du robinet au niveau des bâtiments de l'école maternelle.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».